

PARTENARIATS



AMF Mutuelle d'Assurances (Assurance Mutuelle des Fonctionnaires)

L'AMF, Assurance Mutuelle des Fonctionnaires, a été créée en 1936 afin d'assurer la responsabilité pécuniaire des Comptables publics et Régisseurs.

Spécialiste du risque lié à la responsabilité financière des acteurs publics, l'AMF possède une excellente connaissance de la jurisprudence de la Cour de Discipline Budgétaire et Financière, de la Cour des comptes ainsi qu'une expérience reconnue dans l'accompagnement à l'assistance juridique des gestionnaires publics.

Son expertise lui permet donc de s'adapter aux nouvelles implications de la Réforme des Gestionnaires Publics (RGP) en vigueur depuis le 1er janvier 2023.

